



Gerson
Ecole Collège Lycée

Paris, le 28 juin 2010

Autorisation de sortie à l'année

(A remettre au Professeur principal)

En cas d'absence d'un professeur en première heure ou aux dernières de la journée, votre enfant peut rester en étude. Vous pouvez néanmoins l'autoriser à entrer plus tard ou à quitter l'établissement plus tôt. A cette fin, vous voudrez bien compléter la décharge ci-dessous. Cette autorisation reste suspendue à l'avis du responsable du lycée.

Philippe Person
Responsable du lycée

Pascal Corbin
Chef d'établissement

J'autorise mon enfant, _____ actuellement en classe de _____ à

entrer à 9h10	<input type="checkbox"/>
entrer à 10h25	<input type="checkbox"/>
sortir à 11h20 (sauf demi-pensionnaire)	<input type="checkbox"/>
sortir à 12h15 (sauf demi-pensionnaire)	<input type="checkbox"/>
sortir à 16h15	<input type="checkbox"/>
sortir à 17h25	<input type="checkbox"/>

Cochez les heures d'autorisation.

Date :

signature des parents :